

COMITE NATIONAL DU DEBAT PUBLIC (CNDP)

- Jonas FROSSARD, Garant

PORTEURS DE PROJET ET PARTENAIRES

- Christophe GAROT, Elyse Energy
- Axel SAGNARDON, Elyse Energy
- Julien LEVILLAIN, Elyse Energy
- Ismaan AYHAN, GIE OSIRIS
- Younès RIFAD, Lafarge
- Mathieu BLEUSEZ, TEPSA
- Bertrand KIHOULOU, TEPSA

INSTITUTIONNELS

- Sylvie DEZARNAUD, CC EBER, représentante du député Y. NEUDER
- Gilles VIAL, CC EBER, Mairie de Salaise-sur-Sanne
- Michèle SARRAZIN, Mairie de Salaise-sur-Sanne
- Roselyne MEDINA, Mairie de Salaise-sur-Sanne
- Xavier AZZOPARDI, Salarié d'Elkem, Mairie de Salaise-sur-Sanne

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

- Bernard PONT, Riverain
- Vincent BERTON, FNE38
- Georges MONTAGNE, Vivre Ici en Vallée du Rhône
- Louis GRANIER, Vice-président régional de la LPO

PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- Pierre Olivier VOYER, CCI Nord Isère
- Stéphanie BARD, CNR

AUTRES

Baptistine GOURDON, Doctorante (observatrice)

ANIMATION

- Bastien DIJON, Neorama
- Géraud CASTANIER, Neorama

INTRODUCTION

Ce 2 décembre 2025 a eu lieu la seconde rencontre du comité de suivi de la concertation continue. L'objectif de cette réunion était de diffuser des informations aux membres de l'instance, de comprendre les synergies industrielles autour du projet eM-Rhône, d'approfondir les points demandés au précédent COSUI et de proposer des temps d'échange. Ce second comité de suivi s'est articulé autour de deux axes : un point d'avancement du projet et une présentation des synergies autour du projet avec des interventions de Lafarge et TEPSA.

Jonas FROSSARD, garant de la Commission Nationale du Débat Public

M. Frossard, garant de la concertation a rappelé le rôle de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) qui en tant qu'autorité administrative indépendante, au même titre que la CNIL, garantit le droit constitutionnel à l'information et à la participation des citoyens concernés par des projets d'envergure, comme le projet eM-Rhône. En tant que garant nommé par la CNDP, Jonas Frossard assure un rôle totalement indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage, avec une rémunération assurée par la CNDP pour préserver cette neutralité. Son mandat consiste à veiller au respect des principes de transparence, d'expression publique et de prise en compte des retours tout au long du processus, depuis la

concertation préalable (évaluant l'opportunité du projet) jusqu'à l'enquête publique, dernière étape avant la finalisation du projet. Actuellement en phase de concertation continue, l'objectif n'est plus de débattre de l'opportunité du projet, mais d'en optimiser la réalisation en intégrant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Pour renforcer ce suivi, un comité de suivi a été instauré à la demande du garant. Ce comité doit permettre aux parties prenantes d'échanger régulièrement sur l'avancement du projet. La prochaine étape clé sera l'enquête publique, menée par un commissaire enquêteur, qui reprendra l'ensemble des éléments issus des concertations.

Christophe GAROT directeur du projet eM-Rhône

Axel SAGNARDON, Responsable Animation Territoriale eM-Rhône

Ce comité de suivi réunit les acteurs clés du projet eM-Rhône (institutionnels, associations, syndicats, industriels et partenaires), avec une attention particulière portée aux synergies industrielles, notamment le stockage de méthanol sur les installations de TEPSA et le captage de CO₂ chez Lafarge au Teil. L'objectif de cette instance est double : partager les avancées du projet et favoriser un dialogue territorial continu avec l'ensemble des parties prenantes, via des échanges structurés et un temps dédié aux questions.

Christophe Garot, nouveau directeur du projet pour Elyse Energy, a souligné l'engagement de l'entreprise en faveur d'une animation territoriale permanente, dépassant les obligations réglementaires (comme l'enquête publique prévue début 2026). Pour renforcer ce dialogue, Axel Sagnardon a rejoint l'équipe d'Elyse Energy en tant que responsable de l'animation territoriale autour du projet.

Le projet, en concertation depuis mai 2022, a franchi plusieurs étapes clés :

- Concertation préalable puis concertation continue, marquée par des événements (réunions publiques, comités de suivi, rencontres avec des étudiants).
- Publication de synthèses d'études (logistique, impact climatique, étude d'impact et de danger).
- Prochaine étape : l'enquête publique après la clôture de la concertation continue en début d'année 2026.

Le comité de suivi associe 4 collèges d'acteurs : les porteurs du projet et leurs partenaires (Elyse Energy, RTE, le GIE Osiris, Lafarge et TEPSA), ainsi que des partenaires institutionnels, associatifs et industriels. Cette instance a pour but de faire aboutir un projet partagé par les différents acteurs.

Point d'avancement

Christophe Garot directeur du projet eM-Rhône – Elyse Energy

Axel SAGNARDON, Responsable Animation Territoriale eM-Rhône – Elyse Energy

Le projet eM-Rhône, porté par Elyse Energy, a récemment franchi une étape financière majeure avec la sécurisation d'un prêt bancaire de 70 millions d'euros. Ce financement, accordé par quatre établissements (Société Générale, Arkéa, Caisse d'Épargne et BPI France), est garanti par l'État via le dispositif "Garantie des Projets Stratégiques", illustrant la confiance des acteurs publics et privés dans la viabilité du projet. Annoncée lors du Sommet Choose France, cette opération s'inscrit dans une dynamique nationale visant à structurer une filière de carburants durables et à accélérer la réindustrialisation bas carbone en France.

Sur le plan opérationnel, le projet a connu des avancées significatives depuis le dernier comité de suivi de 2024. Les études de base (FEED) ont été lancées à l'été 2024, confiées à deux consortiums européens expérimentés dans la construction d'usines industrielles de cette envergure : ThyssenKrupp et Tecnicas Reunidas. Ces études visent à finaliser les ordres de grandeur techniques et financiers pour aboutir à

une décision finale d'investissement fin 2026, suivie du lancement des travaux et d'une mise en service industrielle au premier semestre 2029.

Le calendrier industriel, des premières réflexions de conception à livraison finale de l'usine, s'étend sur 6 ans, un délai long mais cohérent avec les procédures administratives, tout aussi exigeantes. Concernant le projet eM-Rhône la demande d'autorisation environnementale, une étape indispensable pour le déploiement du projet a été déposée en octobre 2024 et comprend notamment : une étude d'impact, une étude de dangers, des résumés non techniques, etc. Les services de l'État ont demandé en janvier 2025 des compléments d'études, qui ont été fournis par Elyse Energy en août 2025. L'instruction du dossier devrait aboutir d'ici fin 2025, afin de préparer l'enquête publique. Cependant, les échéances électorales municipales de mars 2026 compliquent son organisation, car il est juridiquement déconseillé de mener une enquête publique lors d'une période électorale. Elyse Energy et les services de l'État travaillent donc pour respecter ce calendrier, tout en étant soumis à des délais externes, comme ceux du tribunal administratif.

Les prochaines étapes clés sont :

- Le déroulement de l'enquête publique visée pour février 2026, menée par un commissaire enquêteur.
- L'avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), instance consultative réunissant des acteurs similaires à ceux du comité de suivi.
- L'arrêté préfectoral d'autorisation attendu pour juillet 2026, permettant ensuite le lancement des travaux (2027-2029) et la mise en service industrielle au premier semestre 2029.

Le calendrier d'Elyse Energy est étroitement lié à celui de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), dont le projet de ligne à haute tension ne sera réalisé que si l'autorisation environnementale d'eM-Rhône est accordée. Les deux projets avancent donc de manière synchronisée. Le calendrier présenté par RTE en juin 2025 demeure inchangé et conforme au déploiement du projet eM-Rhône.

Temps d'échanges n°1

Aucune question ni remarque n'a été exprimée

Les synergies autour du projet : eCapt-Rhône, Lafarge France

Younès RIFAD, Responsable environnement et autorisations Décarbonation – Lafarge

La cimenterie du Teil, située en Ardèche, représente un site important dans l'histoire industrielle du groupe Lafarge, aujourd'hui intégré au sein du groupe suisse Holcim depuis son rachat en 2015. Cette usine, la plus ancienne du groupe, est au cœur d'un projet de décarbonation, visant à y implanter une unité de capture de CO₂. Pour bien comprendre les enjeux de cette initiative, il est essentiel de revenir sur le processus de production du ciment, qui repose sur une série d'étapes industrielles complexes et énergivores. Le cœur de cette production réside dans la fabrication du clinker, un produit intermédiaire obtenu par la cuisson de calcaire extrait directement de la carrière attenante au site. Ce calcaire, composé principalement de carbonate de calcium (CaCO₃), est introduit dans des fours où il est porté à des températures extrêmes, atteignant 1 400 à 1 450°C. Sous l'effet de cette chaleur intense, le calcaire subit une réaction chimique de décarbonatation, se transformant en chaux vive (CaO) tout en libérant du dioxyde de carbone (CO₂). Ce clinker, une fois refroidi, sert de base à la fabrication du ciment, auquel sont ajoutés divers éléments pour obtenir le produit final, utilisé notamment dans la production de béton.

Cette transformation industrielle, bien que maîtrisée depuis des décennies, est intrinsèquement liée à des émissions significatives de CO₂, qui proviennent de deux sources principales. La première, et la plus importante, est la réaction chimique de décarbonatation du calcaire, responsable de 2/3 des émissions totales directes de CO₂ du site. La seconde source, représentant 1/3 des émissions de CO₂ directes, est liée à la combustion d'énergies fossiles nécessaires pour atteindre et maintenir les températures élevées des fours. Des émissions indirectes de CO₂ sont principalement associées à la consommation d'électricité et aux activités logistiques. Face à ces défis, le groupe Holcim a engagé depuis près de deux décennies une stratégie de décarbonation progressive, visant à réduire l'empreinte carbone de ses activités tout en maintenant leur compétitivité industrielle.

Dès les années 2000, Lafarge a commencé à explorer des pistes pour réduire ses émissions, en agissant d'abord sur les combustibles utilisés pour alimenter les fours. L'objectif désormais affirmé est de substituer progressivement les énergies fossiles par des alternatives moins carbonées, comme les combustibles solides de récupération (CSR), issus de déchets industriels ou de biomasse. Parallèlement, le groupe a travaillé à optimiser l'efficacité énergétique de ses installations, en modernisant les équipements les plus énergivores et en améliorant les processus de production. Une autre action majeure a consisté à repenser la composition même du ciment, en réduisant la part de clinker tout en garantissant des performances mécaniques équivalentes. Cette approche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, où les déchets de construction ou les sous-produits d'autres industries sont réintroduits dans le cycle de production, limitant ainsi la dépendance aux matières premières primaires et réduisant les émissions associées.

Au-delà de ces leviers industriels, le groupe explore des solutions de sobriété pour limiter l'utilisation du ciment dans la construction, en promouvant des matériaux alternatifs ou des techniques de construction plus sobres. Cependant, malgré ces efforts, une partie des émissions de CO₂ reste incompressible, notamment celles liées à la réaction chimique de décarbonatation du calcaire. Pour traiter ces émissions résiduelles, Holcim a décidé d'investir dans des technologies de capture et de stockage du CO₂, afin d'atteindre un objectif de ciment « net zéro ». Cette stratégie globale de décarbonation a été formalisée en 2023 par la signature d'un contrat de transition écologique avec le ministère de l'Industrie, fixant des objectifs clairs à horizon 2030, 2040 et 2050. Ce cadre permet non seulement de structurer les engagements du groupe, mais aussi de faciliter le dialogue avec les autorités publiques pour obtenir les soutiens nécessaires, qu'ils soient réglementaires, financiers ou techniques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet eCapt-Rhône, déployé sur le site du Teil. Ce projet vise à capter 200 000 tonnes de CO₂ par an sur l'un des deux fours de la cimenterie, en partenariat avec Air Liquide, qui apporte une technologie propriétaire de purification des gaz de cheminée. L'enjeu est de taille : les gaz issus des fours de cimenterie sont un mélange complexe de polluants, et leur traitement pour obtenir un CO₂ ultra-pur, conforme aux spécifications d'Elyse Energy, représente un défi technique majeur. Elyse Energy, partenaire industriel du projet, utilisera ce CO₂ capté comme intrant pour produire du e-méthanol, un carburant durable. Le CO₂ sera liquéfié sur place et transporté vers l'usine d'eM-Rhône, située 100km au Nord, autant que possible, via la ligne de fret ferroviaire existante. Les études en cours portent sur la validation de cette technologie et la mise au point des processus de prétraitement des gaz, afin d'optimiser la capture et la purification du CO₂.

Sur le plan réglementaire, Lafarge a engagé des discussions avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour obtenir les autorisations nécessaires au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces échanges, menés depuis plusieurs mois, ont permis de présenter les détails techniques du projet, ainsi que ses bénéfices environnementaux. En effet, au-delà de la capture de CO₂, le procédé de purification des gaz permet également de réduire les émissions de polluants atmosphériques, tels que les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules fines, ce qui représente un avantage supplémentaire pour la qualité de l'air local. Une étude d'incidence environnementale a été réalisée,

et le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de la DREAL il y a trois semaines. Une décision préfectorale est attendue pour 2026, marquant une étape clé vers la mise en service de l'unité de capture.

Ce projet illustre l'engagement de Lafarge et d'Holcim en faveur d'une industrie cimentière plus durable, tout en renforçant les synergies industrielles et territoriales. En capturant et en valorisant le CO₂, le groupe contribue à la création d'une filière de carburants durables, tout en réduisant l'impact environnemental de ses activités. À plus long terme, cette initiative s'inscrit dans une vision plus large de réindustrialisation bas carbone, où les technologies innovantes jouent un rôle central pour concilier performance économique et transition écologique.

Temps d'échanges n°2

Maturité

Georges MONTAGNE (Vivre Ici en Vallée du Rhône) s'interroge sur la maturité du projet eCapt-Rhône de Lafarge.

Younès RIFAD (Lafarge) indique que le projet soutenu par le Fonds Européen pour l'Innovation (*Innovation Fund*), s'appuie sur une technologie d'Air Liquide, éprouvée dans différents secteurs, notamment la pétrochimie, pour la capture de CO₂. Il rappelle qu'Holcim, maison mère de Lafarge compte huit projets lauréats du Fonds d'innovation en Europe, soulignant la dynamique industrielle et les investissements associés. Enfin, il souligne que Lafarge avance de manière synchronisée avec Elyse Energy (études, phasage, etc.) pour assurer la réussite du projet.

En complément, Christophe GAROT (Elyse Energy), ajoute que tous les partenaires sont alignés sur un planning commun pour mener les études en parallèle et aboutir à une décision finale d'investissement fin 2026, suivie de la pose de la première pierre. Il précise que les technologies utilisées sont déjà éprouvées, nécessitent désormais une mise à l'échelle industrielle. L'enjeu n'est pas expérimental, mais bien industriel.

Logistique

Louis GRANIER, Vice-président régional de la LPO, s'interroge sur le choix du mode de transport du CO₂ et déplore l'absence de transport par barge alors que les deux sites (Lafarge et eM-Rhône) sont tous deux sur les rives du Rhône et que la CNR porte des projets en ce sens.

Christophe GAROT (Elyse Energy) pointe le manque de maturité technologique du transport fluvial de CO₂ pour justifier ce choix.

Stéphanie BARD de la CNR indique que des études ont été menées avec le groupe Lafarge pour remettre en service l'appontement situé près de l'usine du Teil mais que pour l'instant, ce volet est en stand-by, et note que ces infrastructures pourraient être réactivées si le transport fluvial devenait une option viable.

Post réunion – ajout Lafarge : Le port du Teil n'est pas sur le court principal du Rhône, les solutions barge ne sont pas les meilleures solutions techniques et économiques par rapport à la logistique rail.

Ressources

Bernard PONT rappelle que lors de la concertation préalable, une des hypothèses était la capture du carbone directement sur la plateforme et que cette option nécessitait une grande quantité d'eau et d'énergie. Il interroge les ressources nécessaires à la solution technique proposée par Air Liquide.

Younès RIFAD (Lafarge) rappelle que le projet est porté intégralement par Lafarge et qu'Air Liquide est uniquement le fournisseur de la technologie. Il indique que concernant les impacts sur l'eau, ceux-ci ont été étudiés dans le cadre des études d'incidence environnementale idoines. Il indique que les études préalables montrent que le projet viendrait baisser la consommation d'eau globale du site puisque l'eau utilisée et récupérée dans le processus de capture (refroidissement et eau des fumées) est, après purification, valorisée soit pour les besoins industriels, , soit pour d'autres usages internes.

Bernard PONT interroge le représentant de Lafarge pour connaitre une estimation de la quantité d'eau nécessaire, le type d'eau utilisé et le lieu de captage. Younès RIFAD (Lafarge) indique qu'il n'est pas en mesure de fournir actuellement les chiffres exacts. A date, l'eau est prélevée conformément à l'arrêté préfectoral de la cimenterie.

Bernard PONT souhaite connaitre les besoins en énergies. Younès RIFAD explique que le projet de capture consommera de l'électricité, sans recours supplémentaire aux énergies fossiles. Cette électricité sera utilisée notamment pour compresser le CO₂ et le prétraiter. Cette consommation sera supérieure aux besoins actuels du site. Le projet vise à optimiser la consommation électrique au maximum par tonne de CO₂ captée.

Vincent BERTON (FNE38) s'interroge sur la manière dont ce projet va réduire la consommation d'eau du site de Lafarge. Younès RIFAD explique qu'après la capture de CO₂, une partie de l'eau utilisée pour ce processus sera purifiée et réutilisée dans la cimenterie. Au final, la consommation globale d'eau de la cimenterie, incluant la capture, devrait diminuer par rapport à la situation actuelle.

Le garant demande à Younès RIFAD (Lafarge) de transmettre les chiffres de consommations d'eau et d'électricité après la réunion afin de les intégrer dans le compte-rendu. Il n'a finalement pas souhaité transmettre ces informations, compte-tenu des études d'ingénierie en cours pour consolider ces données.

Comptabilité carbone

Vincent BERTON (FNE38) s'interroge également sur le bénéficiaire (en analyse de cycle de vie) de la captation du CO₂. Cette neutralité bénéficiera-t-elle au e-méthanol d'Elyse Energy ou au ciment de Lafarge ? Christophe GAROT (Elyse Energy) souligne que l'analyse en cycle de vie du e-méthanol prend en compte l'ensemble du cycle, y compris la capture de CO₂ et les consommations énergétiques associées. Il rappelle que le fondement du projet est de produire un méthanol décarboné, conforme à la réglementation, ce qui est essentiel pour sa valeur commerciale. Elyse Energy compare son méthanol à des références fossiles, en utilisant des méthodologies normées, et en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie, y compris le captage. Le choix de la technologie de capture, en partenariat avec Lafarge, a été fait pour optimiser cet impact. La technologie retenue, développée par Air Liquide, utilise de l'électricité plutôt que de la chaleur, ce qui, grâce au mix électrique décarboné en France, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie. Younès RIFAD de Lafarge confirme qu'en termes comptables et réglementaire cela ne décarbone pas le ciment mais est au bénéfice du e-méthanol d'Elyse Energy.

Impacts

Bernard PONT s'interroge sur ce que devenaient les polluants émis lors de la fabrication du clinker lorsque le CO₂ est capté. Younès RIFAD explique que pour la capture du CO₂, les gaz sont traités pour isoler et purifier le CO₂. Les autres composants des fumées, issus des réactions chimiques et des combustibles utilisés, sont traités dans un système de purification. Ce système permet de séparer le CO₂ des autres polluants, qui sont ensuite condensés et traités dans les eaux usées. Ce traitement des effluents fait partie intégrante du processus et permet de réutiliser certains sous-produits dans le processus cimentier notamment dans les fours. Georges MONTAGNE (Vivre Ici en Vallée du Rhône) se questionne sur l'émission de ces polluants lors de la combustion de ces boues. Younès RIFAD (Lafarge) indique qu'ils sont éliminés. Il rappelle que pour les effluents, Lafarge travaille en amont pour déterminer comment les traiter dans le processus cimentier sans aucun rejet dans le milieu naturel, sachant que la cimenterie est déjà habilitée (AP) à traiter certains déchets et que ces boues devront être conformes aux autorisations.

Les synergies autour du projet : TEPSA

Mathieu BLEUSEZ, Directeur technique France – TEPSA

Bertrand KIHOULOU, Directeur de terminal – TEPSA

TEPSA se positionne comme un acteur majeur du stockage de produits liquides en Europe, avec une présence stratégique en France, en Espagne et aux Pays-Bas. Fort de 500 salariés et d'un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros, le groupe gère un réseau de 15 sites représentant une capacité totale de 4 millions de mètres cubes. Son cœur de métier repose sur une logistique flexible et adaptative, jouant un rôle clé dans la chaîne d'approvisionnement entre producteurs et consommateurs finaux. TEPSA s'adapte aux besoins spécifiques de ses partenaires en offrant des solutions multimodales pour la réception et l'expédition des produits. Cette polyvalence permet d'optimiser les flux logistiques et de favoriser les reports modaux, tout en garantissant une réponse sur mesure aux exigences de chaque secteur.

En France, où se concentre 60 % de ses capacités de stockage (2,5 millions de mètres cubes), TEPSA est implanté dans des zones stratégiques comme Strasbourg, Rouen et Dunkerque, des agropoles polyvalentes couvrant des activités variées, allant des produits pétroliers aux engrains en passant par les huiles alimentaires et les biocarburants. Le site de Salaise-sur-Sanne, spécialisé dans les produits chimiques et les biocarburants, illustre cette expertise. Créé en 1995 pour répondre à un besoin de stockage d'un industriel sur la plateforme, il a évolué au fil des années pour s'adapter aux demandes des clients. Aujourd'hui, le site dispose d'une capacité de 20 000 mètres cubes répartis dans 17 réservoirs, avec une logistique multimodale permettant des réceptions et expéditions par barge, train, route ou pipeline. Certifié ISO 9001, ISO 14001 et CDIT, il répond aux normes les plus strictes en matière de qualité, d'environnement et de sécurité, tout en ayant élargi ses autorisations pour stocker des biocarburants de nouvelle génération et des déchets liquides.

Dans le cadre du projet eM-Rhône, TEPSA s'associe à Elyse Energy pour développer une solution de stockage adaptée aux besoins spécifiques de ce partenariat. L'objectif est de permettre à Elyse Energy de stocker et de distribuer ses produits, notamment via les modes fluvial et ferroviaire, tout en prévoyant une solution de secours par route en cas de besoin. Actuellement en phase d'avant-projet, TEPSA travaille à l'adaptation de ses autorisations existantes pour les rendre compatibles avec les exigences du projet. Le dépôt du dossier auprès de l'administration est prévu pour le premier trimestre 2026, avec une autorisation préfectorale attendue au troisième trimestre. Parallèlement, les études détaillées et le dépôt du permis de construire sont programmés pour le troisième trimestre 2026, en vue d'une décision finale d'investissement d'ici la fin de la même année. La construction suivra, avec une mise en service prévue pour 2029, marquant une nouvelle étape dans la collaboration entre TEPSA et Elyse Energy pour soutenir la transition vers des carburants durables.

Temps d'échanges n°3

Interopérabilité

Xavier AZZOPARDI (Salarié d'Elkem, élu à la Mairie de Salaise-sur-Sanne) se demande si TEPSA va créer de nouveaux stockages ou intégrer e-méthanol d'eM-Rhône dans du stockage existant. De même Vincent BERTON (FNE38) s'interroge sur la possibilité de mélanger le e-méthanol et le méthanol conventionnel et de simplement tenir une comptabilité comme pour l'électricité et le méthane. Mathieu BLEUSEZ de TEPSA indique que le projet porte bien sur la création de nouveaux stockages. Bien que les installations actuelles de TEPSA soient déjà autorisées pour le e-méthanol, les réservoirs existants ne correspondent pas aux dimensions requises pour répondre aux besoins logistiques, en particulier pour le chargement des barges. Il précise que les volumes des bacs, encore en phase de détermination, devraient avoisiner les 8 000 m³ chacun. Il explique qu'à ce jour, il n'existe pas de

possibilité de banalisation des stocks ; bien que des mélanges soient techniquement envisageables. Il indique que le site de TEPSA fonctionne selon le principe de ségrégation stricte : un client, un réservoir, un produit. Dans le cadre de ce projet, il sera mis en place des installations dédiées pour Elyse Energy. Cette approche est motivée par des exigences de pureté, mais aussi par des différences dans les destinations logistiques et les normes applicables. Chaque usage nécessite donc une gestion distincte. Christophe GAROT (Elyse Energy) précise qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de système de garantie d'origine comparable à ceux en vigueur pour le méthane ou l'électricité. Ce dispositif, qui permet de tracer l'origine des molécules, n'a pas encore été étendu au méthanol. Bien que la molécule soit identique, qu'elle soit produite à partir de gaz naturel ou via un procédé bas carbone utilisant de l'hydrogène et du CO₂, le cadre réglementaire nécessaire à une telle traçabilité n'est pas encore en place. C'est pourquoi une ségrégation physique complète des stocks est actuellement nécessaire. Bertrand KIHOULOU (TEPSA) précise que le stockage sera soumis à un régime « sous douane », ce qui impliquera une comptabilité distincte pour ces produits. Il rappelle que plusieurs applications sont envisagées. Une comptabilisation précise sera donc effectuée à la sortie du stockage afin d'identifier la destination finale de chaque produit, qu'il s'agisse de la carburation marine ou d'applications chimiques.

Bernard PONT demande si d'autres produits seront stockés. Mathieu BLEUSEZ de TEPSA indique que dans le cadre de ce projet spécifique, seul le e-méthanol produit par Elyse Energy y sera stocké bien que TEPSA soit habilitée à stocker une diversité de produits chimiques.

Débouchés

Georges MONTAGNE de Vivre Ici en Vallée du Rhône s'interroge sur la capacité des navires recourant au méthanol fossile à fonctionner avec du e-méthanol. Christophe GAROT d'Elyse Energy confirme que c'est le cas car il s'agit de la même molécule.

Pierre-Olivier VOYER de la CCI Nord Isère interroge Elyse Energy sur un éventuel usage du e-méthanol, directement par la plateforme industrielle. Elyse Energy par la voix de Christophe GAROT précise que le méthanol présente deux principaux marchés : le secteur maritime, où il est utilisé comme substitut au fioul lourd, et le secteur industriel, où il sert de matière première pour la chimie, remplaçant ainsi le méthanol fossile. Il précise qu'à ce jour la demande la plus forte provient du secteur maritime, en raison d'un cadre réglementaire européen plus mature qui encourage les armateurs à se décarboner. Cette dynamique se traduit par une demande croissante en méthanol, alignée sur les prix du marché. En revanche, pour le secteur chimique, le surcoût associé au passage du méthanol fossile au méthanol bas carbone reste un frein majeur pour les industriels. Ce surcoût impacte directement les émissions indirectes de leurs produits, un enjeu qui n'est pas encore prioritaire pour eux. Par conséquent, bien que le marché chimique soit envisagé, la part de méthanol destinée à ce secteur devrait être plus modeste que celle dédiée au maritime. Pour que cette part émerge, des mécanismes de soutien, comme ceux proposés par l'État pour la production d'hydrogène, pourraient être nécessaires afin de compenser ce surcoût.

Approvisionnement CO₂

Louis GRANIER, Vice-président régional de la LPO questionne la maturité des deux projets présentés lors de cette réunion. Il s'interroge sur l'échéance à laquelle ces solutions seront opérationnelles. Il s'inquiète du risque de reposer uniquement sur Lafarge pour l'approvisionnement en CO₂. Georges MONTAGNE (Vivre Ici en Vallée du Rhône) s'inquiète aussi du fait que ce soit un fournisseur unique. Il souhaite savoir l'ordre de grandeur de la durée des engagements. Christophe GAROT (Elyse Energy) rappelle que concernant la maturité des technologies, il est important de souligner que celles-ci sont déjà éprouvées, bien qu'elles n'aient pas encore été déployées à grande échelle industrielle. Sans une fiabilité de la technologie, les financeurs n'auraient pas suivi un tel projet. Il indique que des capacités de stockage liquide seront mises en place sur le site d'eM-Rhône, au sein de la plateforme du GIE, et chez Lafarge. Ces stockages permettront de lisser l'approvisionnement en CO₂, l'un des deux intrants clés du projet, afin de garantir une production stable et alignée sur les objectifs. Ils sont dimensionnés

pour faire face à diverses contraintes, qu'elles soient logistiques, ou techniques. Christophe GAROT (Elyse Energy) indique également que le partenariat avec Lafarge couvre environ 80 % des besoins du projet. Ce choix a été motivé par la nécessité de sécuriser un approvisionnement en CO₂ à la fois volumineux, durable et compétitif sur le plan économique. Pour les 20 % restants des besoins en CO₂, Elyse Energy travaille actuellement à sécuriser des sources complémentaires, qui pourraient provenir de la plateforme industrielle du GIE ou d'autres sources externes. Pour ce qui est de la durée des engagements Christophe GAROT (Elyse Energy) précise que ce sont des contrats de long terme qui ont été conclus, notamment avec Lafarge, dans le cadre de ce projet.

Dialogue territorial

Sylvie DEZARNAUD de la CC EBER a exprimé son appréciation de ces réunions annuelles d'informations auprès des acteurs du territoire. Elle remercie Elyse Energy pour le travail de vulgarisation de ce sujet technique. Elle souligne la joie des élus de voir des entreprises s'implanter et tisser des synergies entre elles localement et avec le GIE pour les services qu'il peut fournir.

Logistique

Louis GRANIER, Vice-président régional de la LPO, souhaite savoir par quel moyen sera transféré le méthanol entre Elyse Energy et TEPSA. Il s'interroge aussi sur l'opportunité de stocker le CO₂ chez TEPSA plutôt que sur le site d'eM-Rhône. Christophe GAROT de Elyse Energy indique que cela a été étudié et que le choix s'est porté sur une approche visant à capitaliser sur l'expertise et les infrastructures existantes de TEPSA en privilégiant le stockage du méthanol final, qui correspond davantage à leur savoir-faire et à leur cœur de métier sur ce site. Ce choix permet de s'aligner sur le calendrier du projet tout en optimisant les ressources disponibles. Mathieu BLEUSEZ de TEPSA indique que bien que le stockage du CO₂ ait également été envisagé, notamment en raison des infrastructures ferroviaires et foncières disponibles sur ce site, cela a été jugé plus pertinent de se concentrer sur le méthanol pour respecter les contraintes techniques et temporelles du projet.

Ressources

Bernard PONT rappelle que lors de la concertation préalable la captation du CO₂ était envisagée sur la plateforme, il s'interroge sur l'impact de cette évolution du projet sur ses besoins en eau et la ressource qui sera mobilisée. Il rappelle qu'un réemploi de l'eau d'autres industriels avait été évoqué. Christophe GAROT (Elyse Energy) indique que cette évolution du projet a été motivée par la nécessité d'accéder à une source de CO₂ concentrée, stable et disponible sur le long terme, en adéquation avec le calendrier du projet. La multiplicité des sources pour obtenir un volume satisfaisant localement aurait introduit une complexité technique excessive pour le projet. Concernant la consommation d'eau, il indique que les besoins du projet sont estimés à environ 6 675 m³ par jour. Le prélèvement de cette eau sera effectué par le GIE Osiris, qui dispose des autorisations nécessaires pour puiser dans la nappe phréatique. Ce dimensionnement a été réalisé en conformité avec le Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE), qui prévoit une réduction des prélèvements à partir de juillet 2026. À cette date, les prélèvements autorisés pour le GIE Osiris passeront de 180 000 m³ par jour à 85 000 m³ par jour. Par ailleurs, le PTGE prévoit également un basculement des prélèvements depuis le champ captant de l'île de la Platière vers le champ captant nord, des travaux déjà engagés par le GIE Osiris. Le projet eM-Rhône s'inscrit pleinement dans cette enveloppe réduite, sans dépassement des limites fixées. Axel SAGNARDON (Elyse Energy) indique que l'Autorité environnementale a récemment transmis un avis posant ces deux questions. Cela démontre une convergence des préoccupations. Elyse Energy indique être en train de formaliser une réponse, comme le requiert la procédure, afin que les services de l'Etat puissent finaliser leur rapport d'instruction. Les réponses, détaillées et conformes aux éléments présentés par Christophe, seront accessibles dans le cadre du dossier d'enquête publique.

Conclusion

Jonas Frossard, Garant – CNDP

La clôture de ce deuxième comité de suivi offre l'opportunité de souligner l'importance d'un continuum d'information tout au long du processus de concertation, engagé dès la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2023. Ce principe vise à garantir une transparence permanente et une participation active des acteurs territoriaux, depuis la phase de concertation préalable jusqu'à la concertation continue, comme en témoignent les échanges de ce soir. Prochainement, une transition s'opérera vers une nouvelle phase de participation, dite « *avale* », marquée par l'enquête publique. À cette étape, le projet sera pleinement défini, et le relais sera assuré par des commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif, substituant ainsi le rôle de la CNDP.

Le dossier soumis à l'enquête publique intégrera l'ensemble des études d'impact détaillées, offrant une vision exhaustive des analyses menées. Actuellement, une synthèse de ces études est disponible sur le site de la concertation, mais la version complète sera accessible lors de l'enquête. Par ailleurs, les commissaires enquêteurs disposeront de tous les documents produits durant les phases de concertation préalable et continue, incluant les bilans des garants, les réponses des maîtres d'ouvrage et l'ensemble des contributions recueillies. Cette continuité est essentielle, car elle permet aux commissaires enquêteurs de s'appuyer sur les travaux antérieurs, évitant ainsi une rupture dans le processus de participation. L'enquête publique s'inscrira donc dans la lignée des échanges déjà engagés. La dernière question pour le porteur de projet sera celle de la pérennisation de ce comité de suivi au-delà de la concertation continue.

Axel SAGNARDON, Responsable Animation Territoriale eM-Rhône – Elyse Energy

Concernant les modalités pratiques de l'enquête publique, celles-ci restent à préciser, notamment sa durée, comprise entre 30 et 45 jours, ainsi que le format des réunions publiques. Les informations relatives à ces aspects seront communiquées en temps utile. Par ailleurs, la question de la pérennité du comité de suivi au-delà de la phase de concertation pilotée par la CNDP a été soulevée. Bien que cette instance ne relève pas d'une obligation réglementaire, sa poursuite dépendra de la volonté des parties prenantes. Plusieurs pistes ont été évoquées pour enrichir cette dynamique territoriale, notamment l'adaptation des formats de réunions pour favoriser l'animation locale et toucher de nouveaux acteurs. Un élargissement du cercle des participants pourrait également être envisagé, en intégrant des réseaux locaux, afin de renforcer la diversité des contributions.

Enfin, les réunions futures devront s'adapter aux différentes phases du projet, qu'il s'agisse de la période de chantier, avec ses impacts positifs et négatifs, ou de la phase d'exploitation. Ces échanges pourront se poursuivre de manière informelle lors d'un moment convivial à l'issue de cette réunion, ou via des contacts directs, comme l'a rappelé l'animateur, dont les coordonnées restent à la disposition des participants pour toute question ou suggestion.